



L'ingénieur géomètre a une double fonction : technique et juridique.

Il participe aux projets d'aménagement du territoire, de constructions publiques et privées. Il encadre des techniciennes et des techniciens, dans les domaines de l'ingénierie, du foncier, de la mesure et de l'immobilier.

L'ingénieur géomètre est en relation avec les donneurs d'ordres publics (état, administration, collectivités territoriales...) ou des donneurs d'ordres privés (particulier, entreprises, professionnels...).

### ACTIVITÉS

#### Mise en œuvre des techniques topographiques

- Maîtriser et appliquer les règles et procédures spécifiques aux relevés topographiques, implantation, auscultation...

#### Mise en œuvre des techniques foncières

- Maîtriser et appliquer les règles et procédures spécifiques au bornage, division de propriété, urbanisme...

#### Traitement et analyse informatique des données collectées

- Maîtriser les outils CAO/DAO (Conception et dessin assistés par ordinateur), SIG (Système d'information géographique)...

#### Activités dépendantes des spécialités de l'entreprise

##### Production de documents

- Renseigner les documents spécifiques aux dossiers : urbanisme, mise en copropriété, gestion des copropriétés...

##### Mise en œuvre des prescriptions juridiques et réglementaires de l'aménagement

- Appliquer le cadre juridique et réglementaire dans le domaine de la propriété foncière et de l'urbanisme, et normes techniques et réglementaires de l'aménagement

##### Assistance à la maîtrise d'ouvrage

- En amont ou lors de la réalisation de leur projet immobilier ou d'aménagement, effectuer l'assistance à des maîtres d'ouvrage

##### Management

- Encadrer une équipe de techniciens

### MÉTIER ET DÉCLINAISONS

Dans des cabinets de petite taille l'ingénieur géomètre sera plus polyvalent, gérant seul des dossiers variés, sous la responsabilité du géomètre-expert.

Dans des cabinets plus importants, il sera souvent responsable d'un pôle ou d'une activité spécifique, avec une dimension managériale.

La diversité des activités des cabinets de géomètres est importante et implique soit une grande polyvalence, soit une spécialisation dans un ou plusieurs domaines : voirie et réseaux, gestion immobilière, urbanisme, environnement...

### ACCÈS AU MÉTIER

Le titre d'ingénieur géomètre est réservé aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur géomètre délivré notamment par trois écoles :

- ESGT (École supérieure des géomètres et topographes) du Mans [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr) ;
- INSA (Institut national des sciences appliquées) de Strasbourg [www.insa-strasbourg.fr](http://www.insa-strasbourg.fr) ;
- ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) de Paris [www.estp.fr](http://www.estp.fr).

Les titulaires d'un BTS métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique et de licences Pro peuvent également accéder au titre d'ingénieur géomètre après une expérience professionnelle minimum et des formations complémentaires ou par VAE (Validation des acquis de l'expérience).

### ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'ingénieur géomètre peut devenir géomètre-expert, après une expérience professionnelle d'au moins deux ans au sein d'une entreprise de géomètre-expert, et la production d'un mémoire.

Il sera inscrit au tableau de l'Ordre des géomètres-experts et pourra ainsi exercer la profession en libéral. Il pourra aussi être salarié dans un cabinet et avoir l'opportunité d'en devenir associé.

### AUTRES APPELLATIONS

- Ingénieur géomètre-topographe

### STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

L'emploi s'exerce en entreprise de géomètre, de topographe ou de bureau d'étude en tant que collaborateur direct du responsable de service ou du dirigeant. Il correspond au niveau IV de la grille de classification de la convention collective (catégorie cadres).

Le métier comprend une part plus ou moins importante de travail en extérieur, mais la majeure partie s'effectue en bureau pour traiter et analyser les données collectées. L'activité s'exerce principalement au sein de cabinets de géomètres, mais également dans des entreprises de BTP (Bâtiment et travaux publics), des bureaux d'études, des collectivités territoriales...

### DONNÉES SUR L'EMPLOI

~ 1190 cabinets de géomètres employeurs.

12 000 salariés.

6 % de cadres dont des ingénieurs géomètres.



25 %  
- 35 ANS



31 %  
FEMMES



83 %  
TEMPS  
PLEIN

94 %  
CDI



### RÉMUNÉRATION

Minimale conventionnelle, au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Brut mensuel à 35 heures/semaine

- niveau IV, échelon 1 2977 €



### ALLER PLUS LOIN

- OMP
- Études
- Baromètres entreprises
- Baromètres salariés
- APGTP
- Site des géomètres-experts
- Onisep
- ESGT
- INSA
- ESTP
- Apec